

CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT

NOM : PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE : ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 TEL. : PAYS :
 E MAIL. : IMMATRICULATION VOITURE :

DETAIL DU SEJOUR

(Réservation minimum: 7 jours) de 12 h à 12 h (sauf Très basse saison)

DATE D'ARRIVEE : DATE DEPART : Nbre NUITS :

Personnes vous accompagnant (6 personnes maximum par emplacement)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

ANIMAL (nombre et genre): NOMBRE TOTAL DE VEHICULES :

LOCATION D'EMPLACEMENT

Je souhaite réserver un emplacement pour :

- m x m
 m x m
 m x M

- supplémentaire
 10 Amp
 Location réfrigérateur

REGLEMENT

Acompte séjour camping	55,00 €
Frais de traitement de votre dossier réservation	10,00 €
TOTAL	65,00 €
Assurance annulation (facultatif mais fortement conseillé, 2,6% du total de votre séjour)	

Le règlement de votre séjour sera demandé dans son intégralité
suivant les dates de la réservation mentionnées au contrat

Je règle par : Chèque à l'ordre du « Camping Le Bosquet » Chèques vacances ANCV
 Virement pour international CCM SARLAT LA CANEDA Mandat postal

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1558 9245 8306 3612 3554 358	CMBRFR2BARK

Je, soussigné, déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées au dos de ce document.
 J'ai également pris connaissance des documents fournis avec ce contrat ainsi que du règlement intérieur. C'est donc en connaissance de tous ces documents que je rempli ce contrat de location.

Il est entendu que la réservation ne sera effective qu'après réception de la confirmation écrite du camping

A :, le SIGNATURE DU LOCATAIRE:

* Faire précéder la signature de la mention manuscrite " lu et approuvé ".

Comment avez-vous connu notre camping ? :

- Internet L'office du tourisme • ACASI • ANWB • Guide Michelin • Guide officiel camping caravanning Bouche à oreille
 Déjà venu au camping Autre:

CONDITIONS GENERALES

1. Afin que votre réservation soit effective, complétez et envoyez ce contrat accompagné de votre règlement. Une confirmation écrite du Camping Le Bosquet vous parviendra par retour du courrier.
2. Pour la Haute saison, si, pour une raison quelconque, votre arrivée est plus tardive que la date de votre réservation, vous devrez néanmoins régler le prix de(s) nuit(s) à partir de la date de réservation, sauf si vous nous prévenez de votre retard au plus tard 7 jours avant.
3. Sans nouvelles de votre part, nous vous garderons l'emplacement réservé jusqu'au lendemain 12h00. Passé ce délai nous considérons votre réservation comme annulée.
4. Le règlement de votre séjour sera exigé dans son intégralité suivant les dates de la réservation mentionnées au contrat même en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
5. En cas d'**annulation écrite** formulée par le client plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant de l'acompte sera remboursé. En cas d'annulation formulée par le client moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé. Les frais de réservation ne sont pas remboursables. N.B. nous conseillons à nos clients de souscrire à l'assurance annulation proposée (voir le formulaire ci-joint)
6. Les locations d'emplacement prennent effet de **12 heures à 12 heures**. Sauf accord de la direction, vous devez donc libérer l'emplacement avant 12 h le jour de votre départ, **dans le meilleur état de propreté**.
7. Les animaux ne doivent jamais être laissés seuls sur l'emplacement
8. En cas de dégâts, le locataire s'engage au remboursement des réparations.
9. Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

En cas de litige et après avoir saisi le service «client» de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes:

MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris
www.medicys.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- Interdiction de circuler dans le camp de 23 heures à 7 heures, le silence est exigé à ces mêmes heures.
- Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents aux sanitaires, aux aires de jeux et à la piscine où ils doivent respecter le règlement.
- Les animaux sont acceptés sous conditions d'être vaccinés, gardés en laisse, tenus hors des sanitaires et de la piscine, ne jamais être laissés seuls, être promenés hors du camp pour leur besoins naturels.
- Les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ils doivent **impérativement** se présenter au bureau d'accueil lors de leur arrivée.